

Élevages intensifs, gaz fluorés: le plan de l'UE pour réduire ses émissions polluantes



La Commission européenne veut durcir sa directive sur les «émissions industrielles», qui couvre actuellement 30.000 usines et 20.000 élevages intensifs.

Bruxelles a présenté mardi son plan pour réduire drastiquement les émissions polluantes des sites industriels, des élevages intensifs et du secteur minier, en renforçant les restrictions sur les gaz fluorés nocifs pour la couche d'ozone, présents dans les réfrigérateurs et systèmes d'air conditionné. Pour atteindre ses objectifs climatiques, la Commission européenne veut durcir sa directive sur les «*émissions industrielles*», qui couvre actuellement 30.000 usines et 20.000 élevages intensifs responsables de 40% des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE et de la moitié des émissions d'oxydes de soufre et métaux lourds.

La révision proposée aux États et aux eurodéputés durcira les conditions d'approbation des sites avec des limites polluantes plus strictes. Surtout, la réglementation serait étendue pour inclure les grandes exploitations d'élevage de bovins, porcins et volailles comptant plus de 150 unités de «*gros bétail*»: soit 185.000 exploitations, qui génèrent actuellement 60% des émissions d'ammoniac dues au bétail dans l'UE et 43% des émissions de méthane. Les élevages actuellement couverts ne représentent que 18% des émissions d'ammoniac et 3% de celles de méthane.

La Commission veut également appliquer la législation au secteur minier, mais en excluant les «*minéraux énergétiques*» comme le charbon, et aux usines géantes de production de batteries destinées aux transports. Quelque 1.500 à 1.900 installations industrielles supplémentaires seraient concernées. Dans le même temps, Bruxelles propose de durcir son règlement sur les gaz fluorés - essentiellement des hydrofluorocarbures (HFC) utilisés dans les réfrigérateurs, climatiseurs ou

comme agents gonflants pour les mousses. Les gaz fluorés, au potentiel de réchauffement planétaire plusieurs fois supérieur au CO₂, font l'objet d'un accord mondial pour les restreindre.

Une réduction de 310 millions de tonnes équivalent CO₂

La Commission prévoit un système drastique de quotas et l'instauration d'un «*prix fixe*» pour réduire «*de 98%*» l'impact sur le climat des nouveaux HFC mis sur le marché européen entre 2015 et 2050. Elle propose que les gaz fluorés ne soient autorisés que dans les équipements pour lesquels il n'existe pas d'alternatives. Les obligations des entreprises (détection des fuites, déchets, étiquetage...) seront durcies et les sanctions aggravées.

La révision sur les gaz fluorés «*permettra une réduction supplémentaire des émissions de 310 millions de tonnes équivalent CO₂, soit les émissions annuelles totales de gaz à effet de serre de l'Espagne en 2019*», souligne Bruxelles. Par ailleurs, l'exécutif européen veut minimiser la libération dans l'environnement des CFC (chlorofluorocarbures), principaux responsables de la destruction de la couche d'ozone, utilisés dans le passé avant d'être interdits dans le cadre du protocole de Montréal et remplacés par les HFC.

Des exigences durcies ciblées concernant la récupération ou la destruction des mousses d'isolation et autres matériaux contenant des CFC permettront «*d'éviter l'équivalent de 180 millions de tonnes de CO₂*», soit les émissions néerlandaises en un an.

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/elevages-intensifs-gaz-fluores-le-plan-de-l-ue-pour-reduire-ses-emissions-polluantes-20220405>